

Paris, le 26 octobre 2015

APPEL A PROJETS 2016

Allez les filles !

La pratique physique et sportive, facteur de développement
pour les jeunes femmes des territoires sensibles ou isolés

Date limite de réception des dossiers : **20 janvier 2016**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver sous ce pli l'appel à projets intitulé « **Allez les filles !** ».

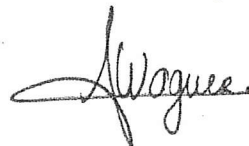
A travers cet appel à projets, la Fondation de France entend soutenir des initiatives concernant les jeunes femmes de 12 à 25 ans, issues des quartiers populaires ou ruraux isolés qui ont pour objectif de favoriser leur accès à une pratique sportive régulière et hebdomadaire. La Fondation de France privilégiera cette année les projets pluri-annuels.

Vous trouverez dans la plaquette jointe les modalités d'envoi ainsi que les dates de réception des demandes. Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur notre site <http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>.

Compte-tenu de votre domaine d'intervention, cet appel à projets peut vous intéresser ou intéresser des organismes de votre réseau qui interviennent également sur ce champ. N'hésitez pas à le diffuser autour de vous.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 01 44 21 31 90 ou par mail : sport@fdf.org

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Fanny WAGNER
Responsable du programme
Allez les filles !

Appel à projets 2016

Allez les filles!

La pratique physique et sportive, facteur de développement pour les jeunes femmes des territoires sensibles ou isolés

Date limite de réception des dossiers: 20 janvier 2016

Contexte

À l'adolescence, les filles sont trois fois moins nombreuses que les garçons à faire du sport, les adolescentes des quartiers populaires et des zones rurales isolées étant particulièrement touchées par ce décrochage. Depuis 2005, la Fondation de France a financé plus de 500 projets encourageant la pratique sportive régulière des jeunes femmes.

Les causes de leur effacement dans le milieu sportif sont complexes: image de soi à l'adolescence, exigences des familles, pression sociale, priorité donnée aux garçons, offre sportive insuffisamment adaptée et connue des jeunes femmes...

Les pratiques sportives sont également très «sexuées»: un garçon sur quatre joue au foot (25% contre 4% des filles seulement), tandis qu'une fille sur quatre fait de la danse (25% contre 1% seulement des garçons).

L'accès des femmes aux formations et aux métiers du sport reste également encore insuffisant. En matière d'encadrement technique, on observe une très faible représentation des femmes. En 2010, 26,9% des professeurs de sport et 15,3% des conseillers techniques sportifs sont des femmes. Si elles représentent 36% du nombre de diplômes professionnels délivrés en 2012, on observe que plus la qualification est importante, plus les femmes y sont absentes: elles sont près de 53%

en équivalent CAP-BEP, elles ne sont plus que 18% en équivalent niveau maîtrise ou master 1.

Le sport représente pourtant un formidable outil de prévention santé mais aussi de dépassement de soi, d'intégration dans un collectif, d'indépendance et de prise de responsabilité. Il peut ainsi constituer un outil d'éducation, de développement et d'émancipation des jeunes femmes.

Objectif

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière des jeunes femmes de 12 à 25 ans qui en sont les plus éloignées. Les quartiers populaires sont les territoires prioritaires d'Allez les filles! Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi candidater.

Qui peut répondre?

Tout organisme à but non lucratif (association, centre social, club sportif, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, collectivité locale...), possédant une expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes femmes, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage dans son territoire. Le projet devra démontrer l'existence d'une double compétence sociale et sportive, qui pourra être détenue par le porteur de projet ou développée à travers un partenariat.

Critères de sélection

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, capacité des structures à mobiliser les jeunes filles et leur entourage dès la conception du projet, capacité à offrir une pratique sportive adaptée et régulière, et combinaison de plusieurs dimensions, sportive, éducative et sociale. La Fondation de France présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le dossier doit être complet et correctement rempli ;
- les jeunes femmes doivent nécessairement avoir été pré-identifiées et être dans la tranche d'âge 12-25 ans. Les projets pour lesquels les jeunes filles sont associées dès la phase de conception seront favorisés ;
- elles doivent être issues de territoires où elles ont peu accès à une pratique sportive adaptée à leurs besoins, des quartiers populaires en priorité, ou des zones rurales isolées ;
- la pratique sportive doit être hebdomadaire ;
- le projet doit avoir une double dimension sociale et sportive.

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ;
- les modalités d'adaptation de l'offre sportive aux besoins des jeunes filles : conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé... ;
- la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel...);
- la mobilisation et la qualité des partenariats techniques tels que l'articulation club sportif/centre social par exemple, et financiers, notamment pour la recherche de co-financement ;
- l'implication des jeunes femmes dans la mise en œuvre et le suivi des activités ;
- le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductivité.

Modalités de soutien

La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels. La recherche de co-financements est obligatoire pour la première année du projet. La Fondation de France conditionnera son financement des années suivantes à l'acquisition avérée des co-financements sollicités.

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive, des actions de formation, de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

Par ailleurs, la Fondation de France peut mettre à disposition conseil et expertise, sous forme de « chèques-consultant » pour aider le porteur de projet à améliorer la qualité de son projet.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- le fonctionnement des activités régulières des structures ;
- les projets strictement événementiels, non inscrits dans le temps et ne permettant pas une pratique sportive régulière ;
- les formations diplômantes ;
- la compétition de haut niveau ;
- les projets qui seront terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France.

Aide méthodologique complémentaire



Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 20 janvier 2016 aux fondations régionales concernées (voir carte) ou au siège de la Fondation de France pour les projets non couverts par ces fondations régionales.

Deux exemplaires du dossier de demande de subvention doivent être adressés à la Fondation de France

par voie postale à l'adresse correspondante, accompagnés d'un seul exemplaire des annexes.

Un exemplaire du dossier complet doit également être envoyé par courrier électronique à sport@fdf.org

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront acceptés. Ils feront l'objet d'une présélection. Les porteurs de projets présélectionnés seront informés courant mars 2016. Après instruction, ces projets présélectionnés seront examinés par un comité d'experts en mai 2016.

Centre-Ouest

Programme Allez les filles !
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 90
E-mail : sport@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

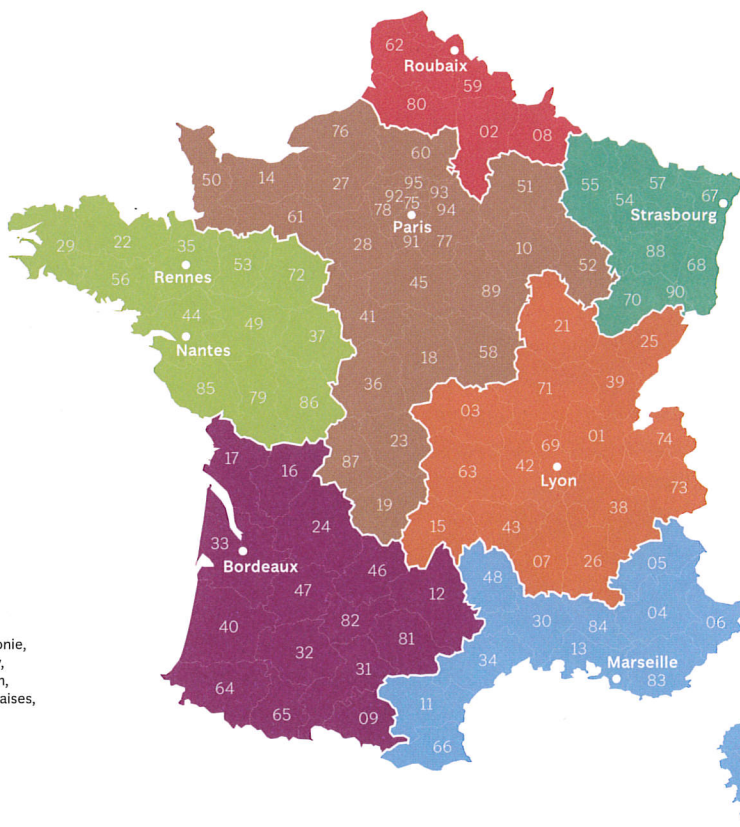
Sud-Ouest

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Allez les filles !
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 90
E-mail : sport@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

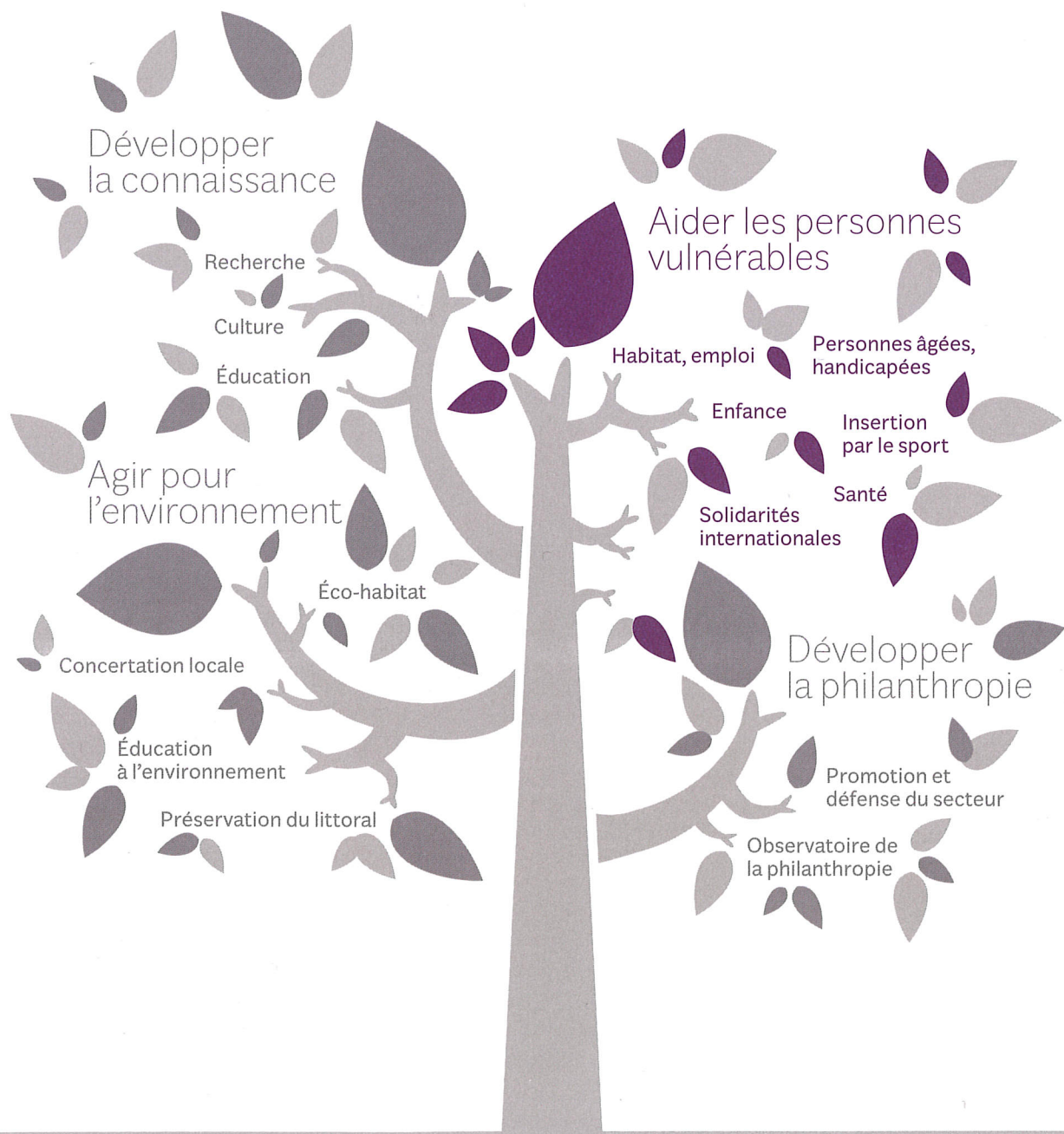
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél : 04 72 10 92 30
E-mail : centrest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France